

INSCRIPTION BAFA

Vous devez vous inscrire sur le site internet :

[www.jeunes.gouv.fr / bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

POUR LA SESSION GENERALE, DOCUMENTS A FOURNIR

AVANT LE 20 JANVIER 2021

- La fiche d'inscription complétée et signée
- 2 photos d'identité
- Justificatif du quotient CAF

Pour le paiement, vous n'avez rien à verser avant le stage, la trésorerie de Malemort vous enverra une facture après la session de formation.

TARIFS de la formation BAFA

Stage de formation générale : du 06 au 13 février 2021

340 € (Malemort et territoire)

400 € (extérieur territoire)

Stage d'approfondissement : du 02 au 07 novembre 2021

(Thématique non encore définie)

280 € (Malemort et territoire)

330 € (extérieur territoire)

Lieu de formation : Ecole de Puy Maret

Le Territoire : Malemort, La Chapelle aux Brocs et Dampniat

Participation financière apportée par la Fédération

des Caisses d'Allocations Familiales du Centre Ouest Atlantique

Pour bénéficier des aides CAF, les stagiaires doivent avoir entre 17 et 25 ans et résider en région Poitou-Charentes-Limousin. En cas d'obtention, ils devront signer une charte d'engagement à suivre leur parcours de formation dans son intégralité.

Pour la session de formation générale, cette aide est soumise aux conditions de ressources de la famille, à la qualité d'allocataire C.A.F. :

Quotient familial compris entre 0 € à 1 200 €

Session en demi-pension : 100 € (sous réserve de confirmation)

Les stagiaires devront fournir la notification de droits CAF.

Pour la session d'approfondissement ou de qualification :

La qualité d'allocataire de l'une des CAF n'est pas requise sur ce stage. Cette aide est automatiquement accordée (sous réserve de confirmation) :

106,71 € : si le thème est centré sur la Petite Enfance

91,47 € : pour toutes les autres thématiques

Ces aides ne s'appliquent pas aux stagiaires pris en charge par un employeur.

Participation financière apportée par la Mutualité Sociale Agricole

(Pour les allocataires de la MSA)

De 120 à 160 € selon la nature du stage

AIDES FINANCIERES (démarches à effectuer par le stagiaire)

Pour chacune des sessions, vous pouvez bénéficier d'une aide financière (certaines aides tiennent compte de votre situation familiale et professionnelle), se renseigner auprès :

- De la Caisse d'Allocations Familiales (voir l'encadré) (les aides seront déduites du coût à payer) ;

- Le Conseil Régional « Nouvelle Aquitaine » (200 € sous conditions de ressources) ;

- De la Mutualité Sociale Agricole (voir l'encadré) ;

- De votre comité d'entreprise ;

- Des Missions Locales (sous conditions).

Pour les stagiaires résidant à la commune de Malemort, le CCAS de Malemort peut attribuer une aide complémentaire en cas de difficulté, et sur dossier. Renseignement en Mairie.

Si votre formation est prise en charge par votre employeur ou tout autre organisme (comité d'entreprise, collectivités locales, association, etc.), joindre une attestation de prise en charge.

LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER A :

Mairie de Malemort / Service Jeunesse

14,16 Avenue Jean Jaurès, CS 30055

19 361 MALEMORT CEDEX

Téléphone : 05 55 92 81 32 ou 31

Mail : bmartinie@malemort.org

Chaque stagiaire recevra une convocation 8 jours avant le début du stage.

L'organisme de formation avec lequel la commune de Malemort collabore est « Les CEMEA ».

**Adresse des CEMEA Limousin : 23 A Boulevard Saint Maurice
87000 LIMOGES**

Tel. 05 55 34 60 52 / email : limousin@cemea-na.fr

La Mairie de Malemort se réserve le droit d'annuler cette session au cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant.